

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article2707>

# Les circulaires de la semaine

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: lundi 24 octobre 2011

---

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous

droits réservés

---

# Règles d'emploi des subventions d'équipement aux collectivités territoriales et leurs groupements pour la réparation des dégâts causés par les calamités publiques. / Fiabilisation des comptes des établissements publics de santé / Dispositifs régionaux d'observation de l'emploi et des formations / Taxe générale sur les activités polluantes / Intégration dans les statuts nationaux de la fonction publique hospitalière des fonctionnaires relevant de statuts locaux

## Budget et comptabilité publique

– Circulaire du 7/10/2011 relative aux [règles d'emploi des subventions d'équipement aux collectivités territoriales et leurs groupements pour la réparation des dégâts causés par les calamités publiques](#) (sous-action 09 "Réparations des dégâts causés par les calamités publiques" de l'action 01 "aides exceptionnelles aux collectivités territoriales" du programme 122 "concours spécifiques et administration" de la mission "Relations avec les collectivités territoriales"). NOR : COTB1118700C [1]

– Circulaire interministérielle N° DGOS/DGFIP/PF/PF1/CL1B/2011/391 du 10 octobre 2011 relative au [lancement du projet de fiabilisation des comptes de l'ensemble des établissements publics de santé](#) NOR : ETSH1127997C [2]

---

## Economie, emploi et formation

– Circulaire interministérielle n° DS/DS.C3/2011/382 du 6 octobre 2011 relative aux [dispositifs régionaux d'observation de l'emploi et des formations \(DROEF\)](#) NOR : SPOV1127259C [3]

---

## Fiscalité et finances publiques

– Circulaire du 06/10/2011 relative à la [taxe générale sur les activités polluantes](#) NOR : BCRD1125143C

---

## Fonction publique

– Circulaire N° DGOS/RH4/2011/388 du 11 octobre 2011 relative à l'[intégration dans les statuts nationaux de la fonction publique hospitalière des fonctionnaires relevant de statuts locaux](#) NOR : ETSH1127802C

---



[1] La présente circulaire a pour objet de vous présenter les règles d'emploi des subventions d'équipement aux collectivités territoriales et leurs groupements pour la réparation des dégâts causés par les calamités publiques (sous-action 09 "Réparations des dégâts causés par les calamités publiques" de l'action 01 "aides exceptionnelles aux collectivités territoriales" du programme 122 "concours spécifiques et administration" de la mission "Relations avec les collectivités territoriales").

[2] Cette circulaire et le guide qui la complète précisent les orientations stratégiques et le calendrier général préconisés pour fiabiliser les comptes de l'ensemble des établissements publics de santé et faciliter la préparation de la certification des comptes des établissements soumis à terme à cette obligation.

[3] Les dispositifs régionaux d'observation de l'emploi et de la formation (DROEF) constituent des outils d'aide au pilotage régional d'une offre de formation professionnelle.